

Soutenir et développer le tourisme de proximité vertueux avec la marque *Esprit parc national - Port-Cros*



Le Parc national s'implique dans la reprise du tourisme durable

La crise sanitaire actuelle change la donne au niveau touristique. Les territoires d'exception de proximité, offrant des visites et séjours apaisés, conçus pour un bien être accru de l'individu dans le respect de l'environnement, sont plébiscités. De plus, face aux conséquences potentielles de la situation actuelle, cette activité a aujourd'hui besoin de soutien.

Le parc national a mis à profit la période de confinement pour préciser le concept de destination « parc national » avec les partenaires engagés à ses côtés que sont les acteurs de l'écotourisme bénéficiaires la Marque *Esprit parc national Port-Cros*. Une réflexion s'est également engagée sur le soutien que le Parc pouvait apporter aux Très Petites Entreprises (TPE) de cette filière, dont l'économie se trouve aujourd'hui fortement fragilisée.

Le parc national de Port-Cros engage donc une série d'actions pour les TPE labellisées des communes qui ont manifesté, par leur adhésion à la charte du parc, leur volonté d'œuvrer pour une écologie d'action et un développement durable préservant à la fois les écosystèmes naturels et les intérêts des acteurs socio-économiques qui assurent la vitalité du territoire : La Garde, le Pradet, Hyères (îles et continent), la Croix Valmer et Ramatuelle.

Ainsi, le parc national de Port-Cros mobilise 130 000 € pour soutenir directement les acteurs locaux de la filière de l'éco-tourisme (60% fonds européens programme Ecostrim, 30 % Etat, 10 % Région Sud).

Parmi les actions mises en place au sein des communes de l'aire d'adhésion et en étroite collaboration avec leurs maires qui ont sollicité le Parc à ce sujet, l'établissement offre :

- pour les TPE bénéficiaires actuels de la Marque Parc (guides en particulier) :

- la promotion des réservations et un complément financier pour assurer la rentabilité des sorties, les groupes de visiteurs étant aujourd'hui limités à 10 personnes ;
- l'exonération de la redevance "Marque Parc" ;
- la mise à disposition d'outils de sensibilisation à destination de leurs clients (bouteilles compostables, pailles en canne de Provence, sacs en filet de pêche dérivant en Méditerranée...) ;
- le renforcement des actions d'accompagnement : programme de formation, rencontres partenaires, création de nudges dans le cadre de la campagne "*une mer sans plastique*" pour la sensibilisation de la clientèle.



- plus généralement :

- le parc national soutient directement certaines actions de préservation des plages, en particulier vis-à-vis de la pollution liée aux "nouveaux déchets" (masques et gants), entre autres, en co-concevant, finançant et installant des panneaux de sensibilisation du public en partenariat avec l'association "Explore et Préserve" ;
- le parc national a apporté aux communes son expertise sur les plages réouvertes par des reconnaissances préalables de terrain, afin d'identifier la présence ou l'absence de sites de nidification d'oiseaux et formuler d'éventuelles préconisations de mesures de précaution (elles n'ont pas été nécessaires, aucun site n'ayant été constaté).

Le Parc national poursuit son investissement dans le tourisme durable

Au-delà de la participation à la gestion de la "crise-COVID 19", le Parc de Port-Cros s'implique plus que jamais dans le développement du tourisme durable, en particulier via la marque "*Esprit parc national*" :

- soutien financier pour la conception de nouveaux séjours écotouristique *Esprit parc national Port-Cros* ;
- marquage de nouveaux produits (23 dossiers en cours d'instruction – coût de audits de qualification pris en charge par le parc national) ;
- recrutement d'un chargé de mission Marque – Tourisme durable.

A propos de la marque *Esprit parc national – Port-Cros*

La marque *Esprit parc national-Port-Cros* a été officiellement lancée à l'été 2015. Elle a été conçue pour soutenir et valoriser les activités économiques, touristiques et agricoles de son territoire qui privilégient le respect de l'environnement et la mise en valeur des patrimoines locaux. *Esprit parc national* est destinée aux acteurs économiques des territoires qui se mobilisent autour d'une même stratégie et d'une même ambition pour valoriser leurs produits et/ou services. Engagée dans le respect de l'environnement et la protection des territoires, porteuse d'un message de solidarité car privilégiant l'économie locale, elle est pour le consommateur un signe de confiance et d'appartenance.

Outre **les 23 produits et services en court d'audit**, la marque *Esprit parc national – Port-Cros* compte à ce jour 11 hébergements et restaurants, 24 sorties de découvertes et 4 produits locaux.



A propos du projet européen EcoSTRIM



EcoSTRIM est un projet européen de coopération France-Italie pour la construction d'une stratégie territoriale transfrontalière destinée au développement et à la promotion des activités durables touristiques et sportives du milieu marin et côtier.

Le projet s'articule autour de trois objectifs :

- agrandir les réseaux transfrontaliers pour créer des labels écologiques de qualité
- développer de nouveaux produits touristiques éco-responsables
- améliorer l'accessibilité des sites d'intérêt touristique

Les finalités du projet sont d'étaler la saison touristique grâce à une promotion du territoire et des ses caractéristiques uniques hors-saison mais aussi par la mise en place de nouvelles activités touristiques tout en améliorant l'accessibilité de points d'intérêts touristiques.

Dans le cadre d'EcoSTRIM, le Parc national de Port-Cros :

- réalise des outils de promotion et valorisation des labels écologiques (Marque Esprit Parc, Bateau Bleu, Whale Whatching, Exocet) mis à disposition du grand public dans les offices de tourisme et dans des points stratégiques d'accès vers les îles
- organise des sessions de formation à destination des acteurs professionnels du milieu marin pour améliorer la qualité de l'offre de découverte pour leurs usagers
- finance la réalisation de nouveaux produits touristiques pour le développement des activités nautiques douces sur l'Aire Marine Adjacente
- travaille avec les partenaires franco-italiens du projet à la valorisation et développement des acteurs économiques engagés dans des démarches de tourisme durable

Le projet, qui a démarré en janvier 2018 pour une durée de trois ans, compte 7 partenaires : Fondation CIMA (Centre International de suivi environnemental), Mairie d'Ajaccio, Région Toscane, Association Nationale des Mairies Italiennes Section Toscane (ANCI), Parc national dell'Asinara, Confindustria Centro Nord Sardegna. Le budget total de ce projet représente 1.303.887 €.

En savoir plus : <http://interreg-maritime.eu/fr/web/ecostrim/projet>

